

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 177 4 mai 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Serge Maret
Pierre Weiss

177

Domaine public

Gros Malin et l'Europe

La France n'a pas encore épuisé l'héritage napoléonien : le recours au peuple a toujours un sens plébiscitaire.

Encore que la tradition plébiscitaire dégénère. Bonapartiste, elle avait au moins cette signification d'imposer le suffrage universel quand il n'était pas entré dans les mœurs politiques. Gaullienne, ce fut l'occasion de faire avancer quelques problèmes difficiles (l'Algérie), et puis le Grand affichait ouvertement le style plébiscitaire en menaçant chaque fois les petits poucets de les abandonner, perdus dans les grands bois de l'histoire, jusqu'au jour où les petits poucets et les pompidoucets n'ont plus eu peur.

Pompidou a passé à la troisième métamorphose du plébiscite. Le plébiscite qui ne disait même plus son nom; la votation était inutile : elle ne servait pas à passer par-dessus une majorité parlementaire; l'accord du pays était acquis d'avance. D'abord, en eût pu dire, bien joué. La gauche était divisée, les gaullistes anti-européens obligés de se rallier; de toute façon le succès, assuré.

Enfin, ce fut un bide par excès de malignité. Il est permis de dire, sans cocorico et cocarde, que la Suisse connaît le sens véritable du référendum, qu'il soit demandé par 30 000 citoyens ou qu'il soit obligatoire en cas de modification de la Constitution.

Dès lors il est possible chez nous de répondre par oui ou par non à la seule question posée et d'y répondre pour elle-même (à l'exception des questions ambiguës; ainsi la démobilisation du contrôle des loyers où la question était : préférez-vous la suppression du contrôle ou le maintien de quelques survivances de contrôle, alors que beaucoup de citoyens ne voulaient ni l'un ni l'autre, mais le maintien pur et simple du contrôle).

Or on a appris que les citoyens suisses seraient appelés en décembre à se prononcer sur l'Europe. On ne sait pas encore sur quelles bases constitu-

tionnelles et sous quelle forme la question sera posée au peuple.

Il semble pourtant qu'à propos d'un accord commercial (libre échange avec réserves des deux partenaires sur divers domaines, agricole, horloger, etc.) on s'apprête à faire dire au peuple un peu plus que oui. Dès lors la campagne serait ambiguë dans le style Pompidou-Gros malin.

Aux anti-européens, on dirait : mais allons donc, il ne s'agit que d'un accord commercial. Aux Européens, autre langage : certes, il ne s'agit que d'un accord commercial, mais ce qui compte, c'est le prolongement. Nouvelle édition de la fable : voyez mes ailes, je suis oiseau; voyez mes pattes, je suis souris.

Mais l'ambiguïté est dangereuse et les prolongements, à demi-avoués et non explicites, peuvent faire peur. Dans ce cas, mieux vaudrait attendre que le choix soit clair et non pas strictement commercial.

Le rapprochement avec l'Europe est d'une telle importance qu'il est nécessaire que la question ait une substance. Que le « oui » engage, en sachant à quoi. Rien ne serait plus regrettable qu'un référendum à la Gros Malin.

Dans ce numéro :

- Les économies humoristiques de la droite genevoise.
- A qui doivent profiter nos conventions de double imposition ?
- Télévision : balayer devant sa porte...
- La rubrique hebdomadaire d'actualités locales.
- Une société des Editions Domaine public pour soutenir DP-hebdo.
- La chronique de Jeanlouis Cornuz

La droite genevoise au futur

Le modeste déficit de 11 millions du budget cantonal, la perspective d'un découvert quatre à cinq fois plus important en 1972 semblent avoir pour un temps déclenché à Genève une nouvelle chasse aux sorcières. Députés, journalistes, entrepreneurs, citoyens, c'est à qui proposera les économies à réaliser et dénoncera le chapitre des dépenses publiques responsable des soucis financiers nouveaux. De bons citoyens de la verte banlieue de Conches, réunis en un « Comité d'action civique contre les dépenses exagérées » récoltent des signatures contre la construction du nouveau collège « Henry Dunant » qui, outre son prix jugé exagéré, freinera fâcheusement la hausse de la plus-value que l'on pouvait attendre des terrains et immeubles de ce quartier résidentiel. Ils sont soutenus au Grand Conseil par le Parti libéral et des radicaux, et défendus dans la presse notamment par l'organe du Parti radical « Le Genevois » et celui des syndicats patronaux « L'ordre professionnel ».

De son côté, prolongeant l'offensive menée par certains radicaux et libéraux lors de l'élaboration du budget de l'Université (DP N° 168), la Chambre de commerce et d'industrie de Genève et l'Union des associations patronales genevoises s'adressent directement au Conseil d'Etat pour lui poser la question des dépenses universitaires (voir texte ci-contre).

Tout le monde réclame donc des choix. Ce qui ne manque pas d'étonner. Car en réalité ces choix ont été faits, sans discussion, et ils ont déjà dicté plus d'une décision ces derniers mois. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler et de comparer d'une part le refus d'acquiescer à la rue Ami-Lullin l'immeuble dont avaient besoin les cours commerciaux, le refus d'acheter l'immeuble du « Landolt » pour l'Université, les longues délibérations et le vote difficile du Grand Conseil, en faveur du collège « Henry Dunant » avec d'autre part l'ap-

probation par la commission ad hoc, en deux minutes, du crédit de 44 millions en faveur du parking souterrain de la place Cornavin, devant la gare.

Ecoles contre parkings. L'Université, par exemple, chacun le sait et le soutient, a un besoin de locaux qui, urgent aujourd'hui, sera dramatique demain. Conscient de ses responsabilités, mais aussi des limites des ressources publiques, le bureau des bâtiments de l'Université s'est donc fixé comme but d'obtenir pour 1975 en faveur des sciences humaines, secteur le plus défavorisé, la moitié de ce qui serait nécessaire si l'on voulait se rapporter aux normes du rapport Labhardt. Situé en face des bâtiments des Bastions, l'immeuble du « Landolt » peut satisfaire dans des conditions d'accès idéales à une partie des besoins immédiats. Preuve en est que si l'Etat ne l'achète pas, puisque ainsi l'a voulu le climat politique du moment, il devra quand même le louer.

En revanche, le problème important de principe que pose la construction des parkings souterrains au centre de la ville ne paraît pas préoccuper outre mesure la majorité des députés, dès lors que le commerce local y trouve son compte.

Un exemple significatif : le parking de Cornavin, idée en soi intéressante par la liaison rail-route qu'elle implique, est lié vaille que vaille à la reconstruction et au déplacement de la gare. Même s'il s'agit là d'une musique d'avenir, on aimerait être sûr que les autorités responsables s'en sont préoccupées et que la construction nouvelle ne rendra pas impossible la correction d'une erreur universellement reconnue et qui pèse toujours sur tout le développement de la rive droite. Mais lorsqu'il s'agit de voitures, foin de mesquineries et de discussions oiseuses. Après le renvoi en commission par le Conseil municipal du projet de parc souterrain à Villereuse, le « Journal de Genève » du 13 avril ne titrait-il pas son article « Parking de Villereuse : pourquoi perdre du temps ? »

Loin de nous l'idée qu'il n'y a pas d'économies à

réaliser. La période d'euphorie financière que Genève a connue a entraîné sinon des gaspillages du moins un certain laisser-aller, que l'on ne constate pas seulement dans les dépenses de l'Etat d'ailleurs. Des choix sont nécessaires. Mais non ceux que la droite libérale-radical propose en jouant démagogiquement sur la peur du déficit budgétaire qui réveille à Genève particulièrement le souvenir des années de la grande dépression. L'instruction publique est son cheval de bataille préféré, à un an des élections, en raison de la personnalité de son chef, des transformations rapides et

La paille et la poutre

La presse genevoise a donné à la lettre de la Chambre de commerce et d'industrie et de l'Union des associations patronales genevoises au Conseil d'Etat à propos des dépenses universitaires une assez large publicité.

Dans leurs grandes lignes, les arguments et les propositions des milieux patronaux n'ont rien de nouveau. On connaissait depuis longtemps, au travers notamment des institutions universitaires où ces milieux sont largement représentés, la volonté de freiner le développement de l'Institut des sciences de l'éducation et de la sociologie, et de supprimer l'Ecole d'architecture. Et l'on n'ignorait pas non plus leur point de vue sur la recherche : « L'accent devrait être mis avant tout sur l'utilité pratique de la recherche abordée. Et à cet égard nous pensons que l'Etat doit se garder de rémunérer pendant de trop longues années (si ce n'est indéfiniment) des universitaires qui se consacrent à une recherche pas toujours efficace alors que l'économie a grandement besoin d'eux. »

Plus grave pour la collectivité que l'exigence

profondes que connaît l'école, dont l'augmentation du nombre des élèves n'a été qu'un élément. Et ils engagent l'avenir du pays, comme le rappelle avec précision une fois de plus la quatrième partie du rapport du professeur Kneschaurek.

M. Emilio Kronauer, président de l'Union des associations patronales genevoises et M. Louis Maire, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève, ont signé une lettre au Conseil d'Etat qui demande entre autres que soit retardée la construction de l'Université de 12 000 étudiants prévue pour 1990 par un étalement dans

de nouvelles économies de matériel et de personnel et que la condamnation de certains enseignements : la remise en question de l'ensemble du développement universitaire. 12 000 étudiants en 1990 n'est pas un chiffre imaginé par quelques cerveaux mégalomanes « des planificateurs » académiques, ni l'aboutissement inéluctable de l'évolution démographique. Il représente le nombre maximum d'étudiants que peut accueillir une université qui fonctionne encore.

Et si l'on s'en tient aux chiffres fournis par le professeur Kneschaurek dans son dernier rapport, « Perspectives relatives à l'éducation en Suisse », on constate que le développement universitaire actuel, loin de dépasser les besoins de l'économie, risque de ne pouvoir les satisfaire.

Puisque avec toute la prudence nécessaire, le professeur saint-gallois estime qu'en l'an 2000 les universités suisses pourront absorber un total de 75 000 à 76 000 étudiants (Suisse et étrangers) alors qu'en fonction des besoins de notre économie nationale, elles devraient pouvoir accueillir 85 000 étudiants suisses. Les pionniers du capitalisme helvétique avaient dédaigné un autre esprit d'aventure et de con-

le temps de son développement. Ils n'ont évidemment eux pas à craindre que leurs petits-enfants ne puissent faire des études supérieures et ne trouvent d'autre place que celles de gardiens de parkings. Mais d'autres n'en sont pas si sûrs, qui pourtant se laissent facilement gagner par l'argument des économies à faire. Puissent ceux-là comprendre qu'au lieu de signer des référendums contre la construction d'écoles et le développement de l'instruction, il est dans leur intérêt de dire à la manœuvre poujadiste des libéraux et radicaux : « Pas ça et pas là ! ».

quête que leurs descendants, qui écrivent à propos de l'effectif optimum des étudiants : « Dans la crainte légitime de ne pas planifier trop petit, ne court-on pas le risque très réel d'investir trop tôt, ce qui est tout aussi néfaste ? »

Enfin le souci des deniers publics élève les auteurs de la lettre au dernier degré de l'humour, lorsqu'ils concluent que certaines initiatives dispendieuses (par exemple le film très critiqué sur les activités culturelles de l'Université, la publication de poèmes hermétiques et parfois de très faible niveau dans la revue « Hélé » aux frais de l'Université, etc.) devraient être strictement proscrites. Car le film visé ici a coûté environ quatre mille (4000) francs, la revue « Hélé » quelques centaines de francs, le tout étant prélevé d'ailleurs sur le produit de la taxe semestrielle de 50 francs que paye chaque étudiant de l'université.

Quatre mille francs sur un budget d'exploitation de 60 millions en 1972. Voilà qui en dit long sur la scrupuleuse honnêteté des entrepreneurs suisses, sur le sens de la stricte économie qui préside à la gestion de leurs maisons ... et sur le sérieux de leur politique universitaire !

JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

Bravo, mon colonel !

Je lis dans l'AZ du vendredi 14 avril ces lignes concernant encore et toujours les « 32 » :

« Au vu de l'importance du danger, il apparaît que la forme que revêt la protestation et la question de savoir si elle blesse ou non des points de vue strictement juridiques sont choses accessoires. »

« C'est entre autres en ces termes que le colonel brigadier Ernst Schuler, rédacteur de l'« Allgemeinen Schweizerischen Militärzeitschrift » répond aux trente-deux pasteurs romands qui ont notifié leur « démission » de l'armée. Le colonel Schuler cite Winston Churchill, John F. Kennedy, le pape Paul VI, Albert Einstein et l'ONU, pour montrer quel crime est la guerre et pour souligner combien il a de compréhension à l'égard de ceux qui s'élèvent contre ce crime (...)

« Témoignant d'une grande largeur de vues, et d'une grande profondeur (*ein- und weitsichtig*), Schuler poursuit en soulignant que les divisions intérieures doivent être évitées à tout prix, étant donné que notre armée ne saurait plus guère, aujourd'hui, être utilisée pour rétablir l'ordre et la tranquillité (*für einen Ruhe-und-Ordnungs-Einsatz*) sans en être déchirée. D'un autre côté, cette même armée continue d'être indispensable en face d'une menace venue de l'étranger et quand il y va de l'existence même du pays.

« La manière avec laquelle le colonel brigadier Schuler mène la discussion avec ses contradicteurs théologiens est assez unique jusqu'ici, dans le milieu militaires, tant par le ton que par le fond. Maîtrisant parfaitement sa plume, le colonel poursuit un dialogue et ne peint pas tout de suite le diable sur la muraille en traitant ses adversaires d'éléments subversifs. Et c'est bien ainsi qu'une discussion doit être menée. Nos compliments, Monsieur le colonel ! »

Signé : Helmut Hubacher

A qui doivent profiter nos conventions de double imposition ?

Détail piquant : la « NZZ » publiait récemment les lignes d'un ressortissant allemand faisant appel à la traditionnelle hospitalité helvétique et aux devoirs en découlant pour demander aux autorités suisses des mesures de précautions pour ses compatriotes contre la gourmandise « prédatrice » du fisc allemand.

Mais ce jeu de sous-enchère va-t-il pouvoir durer longtemps encore ? C'est tout le problème de nos accords de double imposition.

Comme la plupart des pays fortement engagés dans les échanges internationaux, la Suisse a tissé avec l'étranger un réseau de conventions qui ont pour but de rendre impossible une double imposition en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune. Elle compte au nombre de ses cocontractants, outre les Etats-Unis et le Japon, les principaux Etats de l'Europe occidentale; mais, notables exceptions : la Belgique et, surtout, l'Italie.

Instruments indispensables à la circulation des capitaux, les conventions en question donnent souvent lieu à des marchandages serrés où les tenants de conceptions fiscales différentes s'affrontent à fleurets pas toujours mouchetés. La Suisse a longtemps su tirer son épingle du jeu, mais les dernières conventions conclues (Japon 1971) ou revisées (France 1966/1969; RFA 1971) ont fait souffler un vent sensiblement plus frais, obligeant le capitaine des négociateurs suisses, le tenace K. Locher, directeur de l'administration fédérale des contributions, à lâcher du lest. Un des sacrifices les plus durs aura sans doute été d'allonger la liste des Etats envers qui la Suisse s'engage à fournir (sans empressement excessif) des rensei-

gnements d'ordre fiscal. Il s'agit pourtant d'un chapitre sur lequel on s'est montré longtemps intraitable, les précédents étant présentés comme de malheureux cas de caractère exceptionnel. Un caractère qui se perd !

Ce n'est pas d'hier que les partenaires de la Suisse se sont rendus compte que, par ses séductions exercées sur les plus « intéressants » de leurs contribuables, le gnôme helvétique mettait à mal leur trésorerie. Il n'est pas jusqu'au Conseil fédéral qui n'ait senti, en 1962 déjà, l'urgente nécessité de se replâtrer une vertu.

En prenant un « arrêté sur l'utilisation sans cause légitime des conventions conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions », il a pu mettre une sourdine aux abus les plus criants. Ainsi est-il parvenu à décourager certains contribuables étrangers à recourir à des hommes de paille résidant en Suisse pour toucher, à titre fiduciaire, des revenus étrangers privilégiés par les conventions de double imposition, c'est-à-dire exonérés entièrement ou partiellement des impôts à la source étrangers. Il a également été possible de modérer l'ardeur de sociétés présentant des structures financières insolites à exercer leur coûteuse industrie (pour les fiscs étrangers s'entend) et à rendre moins attractifs, pour les personnes physiques et morales étrangères, la constitution en Suisse de sociétés chargées d'exploiter des brevets ou d'accorder des prêts à l'étranger.

Des indices aux preuves

Ces correctifs sont jugés insuffisants par nos partenaires. Ils voient leur principal défaut dans leur caractère unilatéral. Ils estiment à juste titre qu'une collaboration plus ouverte au niveau des administrations fiscales nationales serait infiniment plus profitable. D'où leur insistance à réclamer, notamment, une clause d'échange de renseignements. Sans une telle clause, des indices ne se transforment en effet jamais en preuves exploitables. Comment par exemple s'assurer que telle filiale suisse ne se livre pas à l'ombre discrète de nos très libérales lois à nombre d'opérations inter-

dités à la maison-mère ? Et combien d'intéressantes énigmes jamais résolues ? Par exemple celle-ci : comment s'expliquer que les brevets exploités dans un pays par des nationaux diminuent dans l'exacte et inverse proportion avec laquelle s'accroissent les redevances de licences à destination de la Suisse ?

Les efforts de nos partenaires visent également à resserrer certaines mailles du filet jeté sur leurs contribuables, afin de les empêcher de profiter, grâce au jeu conjugué de la convention et des législations nationales, de privilèges sinon illégaux du moins inéquitablement (un industriel allemand a pu ainsi réaliser un bénéfice en capital de 800 millions de DM sans acquitter un rouge liard d'impôt !). Certains régimes fiscaux de faveur accordés dans divers cantons aux sociétés-holding ou aux sociétés de domicile sont radicalement remis en question.

Le cas particulier suisse

Dans ces négociations, la Suisse fait souvent figure d'accusée. Pas à tort. Aussi se défend-elle mal, car elle avance des arguments qui ne sont plus compris par ses partenaires qui se muent volontiers en juges. Les pays de la CEE notamment qui ont fait, quoi qu'on dise, l'abandon de bien des particularités et des prérogatives nationales sur l'autel communautaire ne veulent et ne peuvent plus entendre les tirades sur le « Sonderfall Schweiz ». Faute de mieux, nos partenaires introduisent dans les conventions les plus récentes (cf. notamment les remous autour de la convention révisée avec la RFA) des clauses ayant pour effet de neutraliser pour leurs ressortissants, les séductions de l'oasis fiscale suisse.

Certains conseillers juridiques et fiscaux suisses vont sans doute devoir, dans la foulée, réduire sensiblement leur train de vie. Les pauvres ! Plus préoccupante apparaît déjà la situation de certains cantons dont les recettes fiscales sont abusivement dépendantes de la floraison inconsidérée de sociétés holding dominées par des étrangers.

Télévision : balayer devant sa porte...

Deux commissions parlementaires, l'une du Sénat, l'autre de l'Assemblée nationale, ont rendu public leur rapport sur la publicité clandestine à la télévision française. Ces publications ont fait l'effet d'une bombe : sans disposer d'un pouvoir discrétionnaire, les commissaires sont parvenus à réunir des preuves nombreuses et accablantes pour de grands noms de l'ORTF; des journalistes, réalisateurs et animateurs, en introduisant subrepticement de la publicité dans leurs émissions, ont bénéficié d'importantes compensations en espèces et en nature.

L'abcès a été crevé. C'est tant mieux. Les rapports précisent bien que l'affaire de la publicité clandestine n'est que l'épiphénomène d'un malaise plus profond. Nous n'avons pas connaissance de telles pratiques en Suisse. Les révélations fracassantes faites en France ne doivent pourtant pas nous faire oublier qu'un malaise profond règne à la TV romande; qu'il existe un rapport, commandé par la direction à Jean-Claude Diserens, réalisateur, déposé en mars 1971 sous le titre « Les Temps difficiles ». Ce rapport est un document interne, resté jusqu'à présent confidentiel. Il est temps d'en parler.

Cette enquête sur « le malaise et les difficultés de la télévision suisse romande » relève plutôt d'un compte rendu descriptif de la situation de certaines professions de la télévision et des relations entre l'administration et les gens du programme. L'auteur précise d'emblée qu'il n'a pas mené une enquête policière : il a écouté, interrogé, mais n'a jamais cherché à vérifier des faits. Il ne cite aucun nom. Dans une première partie, Jean-Claude Diserens analyse les conditions de travail, du preneur de son de l'équipe film au réalisateur, en passant par le monteur. Il montre la rigidité de la structure hiérarchique entre les différentes professions, la difficulté de travail en commun entre le personnel payé au mois et celui qui touche un cachet.

Bien d'autres problèmes sont abordés encore, entre autres le temps insuffisant accordé pour faire les émissions, les salaires insuffisants de certaines catégories.

Dans la deuxième partie, l'auteur dénonce vivement l'attitude de l'administration qui « à force de vouloir tout peser, tout contrôler, tout surveiller, est tombée dans des excès de paperasserie, de bureaucratie, et a pris peu à peu l'habitude, même au niveau de ses membres les plus subalternes, de croire qu'étant un rouage de la direction, il faut le prendre de haut avec tout le personnel et spécialement avec les gens du programme... » (à la même époque, nous relevions cet état d'esprit dans un cahier spécial sur la TV, DP 147-148).

Jean-Claude Diserens conclut son rapport en proposant notamment qu'une séparation plus nette soit prévue entre la direction administrative et la direction des programmes : « ... un conseil des producteurs, des rédacteurs, et peut-être des réalisateurs, pourrait assumer la responsabilité de la politique des programmes... »

A cette dernière préoccupation, la direction de la SSR avait répondu quelques mois auparavant par la nomination de Bernard Béguin au poste nouvellement créé de directeur des programmes; au besoin d'autonomie et de responsabilité, on avait répliqué en centralisant plus encore le contrôle de l'administration...

Or le malaise était et est bien réel. On connaît la suite des événements : en juin 1971, l'AETS, syndicat qui réunit toutes les professions de la télévision, devant la mauvaise volonté de la direction, décide sa dissolution. En fait les employés reprennent leur liberté pour des formes d'action plus efficaces.

Début octobre, débrayage du personnel du programme qui adresse un ultimatum à la direction; quelques jours plus tard, licenciement de six collaborateurs accusés d'avoir créé un climat de méfiance dans la maison.

Le malaise existe donc, profond. Jusqu'à présent, on a assisté à un dialogue de sourds. L'opinion publique n'a malheureusement pu être sensibilisée

à ces problèmes qu'à travers les péripéties du procès en diffamation que cinq des six licenciés ont intenté au directeur de la Télévision romande. La question à résoudre — les licenciés font-ils partie ou non d'un groupe d'action TVR responsable de tracts agressifs et la direction a-t-elle des preuves de cette appartenance? — est de peu d'importance au regard de ce malaise. Quelle que soit la décision du juge, elle n'apportera aucune lumière nouvelle sur le climat et les conditions de travail dans l'établissement genevois.

D'où l'urgence et la nécessité de la nomination d'une commission d'enquête extérieure à la TV (parlementaire, par exemple, pour s'inspirer de l'initiative française), qui ne soit pas le prétexte à une diminution de l'autonomie de la télévision, mais qui, au contraire, favorise, en permettant à toutes les parties de s'exprimer, la naissance des conditions nécessaires à un fonctionnement équilibré de cette institution par une reconnaissance des responsabilités propres de ses différents secteurs.

Action-logement « La Suisse »

Après Migros, la Société de Banque suisse, le Crédit suisse et d'autres, le quotidien « La Suisse » lance son action-logement. Sous le titre « 4000 logements de plus en un trimestre », Robert Burgel commente dans ce journal la statistique de la construction de logements à Genève pour le premier trimestre de cette année. Il termine par cette conclusion : « Enfin, au 31 mars 1972, il y avait dans tout le canton 144 698 logements occupés ou en voie de l'être au lieu de 140 803 à la fin du premier trimestre 1971, ce qui fait 3895 de plus pour un seul trimestre, alors que, selon la planification en vigueur, la progression devrait être de 5000 pour toute l'année. »

De deux choses l'une : ou bien M. Burgel ne sait pas compter ou il s'est laissé emporter une nouvelle fois par ses sympathies gouvernementales. Le démenti se fait attendre.

100 000 francs pour convaincre les Neuchâtelois

Les élections communales neuchâteloises de ce week-end modifieront-elles l'échiquier politique du canton ? Vraisemblablement pas. Sauf à considérer le cas des deux plus grandes villes — La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel — qui englobent près de la moitié de la population totale.

Dans la première nommée, la gauche (POP et PS), majoritaire depuis un demi-siècle, doit affronter huit autres listes, dont quatre nouvelles qui, sans appartenir à la droite traditionnelle, ne manqueront pas de la renforcer du fait des pourcentages de voix, même faibles, qu'elles prendront aux deux partis de gauche.

Dans la seconde ville, la même gauche, mais minoritaire, affronte quatre listes, dont deux nouvelles qui rendront d'autant plus difficile un changement de majorité qu'elles puiseront également une partie de leurs suffrages dans les rangs communistes et socialistes.

Cette prolifération de groupements constitue un fait nouveau dans le sens que la vie politique cantonale, depuis plusieurs décennies, se jouait à cinq : progressistes-nationaux, libéraux et radicaux pour la droite, socialistes et populistes pour la gauche.

Les nouvelles listes, quelle que soit la bonne volonté et les proclamations de leurs responsables (qu'ils s'appellent indépendants, démocrate-chrétiens, environnement, républicains ou parti sans laisser d'adresse (sic) auront pour conséquences immédiates de renforcer la bourgeoisie traditionnelle dont, pourtant, les pratiques sont les plus critiquées.

Ce n'est pas encore l'hystérie...

Au-delà des cas particuliers, l'apparition de ces mouvements, dont l'action possible au niveau de la commune est nulle, traduit certainement ce climat d'insécurité diffus ressenti par un nombre croissant de personnes. Que la multiplication des

listes n'augmente pas les possibilités réelles de choix des gens est chose connue. Les options possibles dans la gestion d'une commune ne sont pas si nombreuses. Elles sont suffisantes, certes pour permettre l'affrontement d'intérêts divergents. Mais la liberté de manœuvre n'est pas considérable et les compétences relèvent, de plus en plus de la simple gestion; les décisions politiques étant prises aux niveaux cantonal et fédéral, voire international. Animés par une sorte de rage de se faire entendre, certains ignorent ces réalités, ainsi qu'en témoigne cette annonce ayant pour titre « On se moque de nous... ». Son texte : « Selon l'hebdomadaire « L'Express » (numéro 1084), le directeur de l'Institut français du pétrole a déclaré que tout était prêt, en laboratoire, pour en finir avec la pollution due aux hydrocarbures, mais que personne n'osait donner le signal, de peur de se trouver en état d'infériorité à l'égard de ses concurrents !

» Des citoyens et citoyennes neuchâtelois, dans le cadre de leur commune, ont considéré qu'il était temps de participer à la vie publique, afin que les scandales de ce genre soient dénoncés. »

Le non-sens du développement des sociétés actuelles engendre des réactions malades, où l'on mélange allégrement les causes, les effets et les responsabilités sociales, tout en méconnaissant les limites de l'action politique. Ce n'est pas encore de l'hystérie. Mais on voit comment, à partir de là, l'irrationnalité pouvant se donner libre cours, toutes les réactions — au propre comme au figuré — deviennent possibles.

La longévité de tels groupements n'est généralement pas longue. Leur existence n'en traduit pas moins l'évolution de certains sentiments populaires, qui ne vont pas dans le sens d'un renforcement de la gauche. Constatation d'autant moins réjouissante que la droite traditionnelle — radicale et libérale — durcit plutôt ses positions puisqu'elle présente trois des collaborateurs principaux de « Réaction » et même des nostalgiques de la royauté prussienne !

Et puis, comme chacun sait que le résultat d'élections traduit aussi la qualité de la campagne publi-

citaine promotionnelle; nul ne sera surpris de voir les radicaux se renforcer : leur budget électoral, pour la seule ville de Neuchâtel, est de l'ordre de 100 000 francs. Dix fois plus que la section locale du PS.

Les socialistes expliquent généralement qu'il n'y a de progrès social que là où ils sont nombreux. Le sens de cette notion était encore évident il y a dix ans. Il l'est moins aujourd'hui car tout à la fois le social s'est amélioré et le progrès est contesté.

COURRIER

Lettre ouverte à de jeunes libéraux

Un lecteur réagit à la campagne électorale en cours dans le canton de Neuchâtel et particulièrement aux thèmes traités par les jeunes libéraux qui développent une argumentation centrée sur la liberté. Voici l'apostrophe finale de cette lettre :

Vous affichez : *Sur tous les murs j'écris ton nom : liberté.*

Pourquoi ne pas indiquer honnêtement l'auteur : Paul Eluard. Auriez-vous pressenti que la liberté du grand poète communiste risquait de ne pas coïncider avec la vôtre, qu'il y avait là « plus qu'un abîme : une nuance... »

— A quel jeu jouez-vous ? Au fou ? Vous êtes perdants !

Certains passants, citoyens réfléchis et informés vous ont accusés d'escroquerie, d'imposture ou de toupet. C'est Zazie qui a eu le mot juste et vengeur. Allez voir celle de vos affiches qui est placée à gauche dans la transversale menant de l'université au nouveau gymnase. Sous votre citation, elle, Zazie, son frangin ou son copain a écrit en lettres plus grosses que les autres : « *Mon cul* ».

Il y a décidément une santé populaire, « un pays réel » (Maurras). Bien sûr, vous pouvez encore

réparer cette gaffe qui vous nuira... Il y a, à votre disposition de beaux textes sur la liberté chez Rosa Luxembourg, chez Léon Blum, chez Jaurès ou Lénine.

Vous pourriez même citer qui fait très *vieille France*, très vieux « bédouin » *Action française* : « L'éternelle aristocratie de l'homme : la liberté ». Elle est d'un grand bourgeois allemand qui avec une femme de la haute société dut se réfugier à Londres où il connut avec un labeur écrasant la liberté dans la maladie et la misère.

C'était un certain Marx : prénom Karl.

Mais cette fois mettez au moins les guillemets si toutefois la référence à l'auteur heurte légèrement votre pudeur de très jeunes libéraux.

Emile-Albert Niklaus

JURA

Députation jurassienne : nouvelle pantalonnade

Titre : « Le cheval de Troie » ou « De la manipulation des hommes au gouvernement des Etats ».

Argument : Conscient du risque que représente pour lui un Jura unanime, Pantalon pousse Scapin, membre de la députation jurassienne, à y provoquer la confusion et à y susciter des troubles.

Acte I : « L'affaire » des députés biennois.

Acte II : La dérobade des députés antiséparatistes cosignataires de la motion Marchand demandant 40 millions pour les routes jurassiennes.

Au programme de ces prochaines semaines : 1. La députation jurassienne, constatant l'intérêt économique pour le Jura de l'aérodrome du Grand-Marais, exige que l'aménagement de celui-ci soit prévu comme élément du futur statut du Jura (un grand spectacle « son et lumière »).

2. Ne pouvant rester indifférent à la création à sa frontière sud d'un important regroupement intercommunal autour de Bienne, le Jura demande formellement à faire partie de la « Regio biennensis » (création collective).

Chacun voudra bien consulter son journal habituel pour les détails relatifs à ces prochains spectacles !

VAUD

Le fouet

La vie manque de théâtre (et réciproquement). Le geste du directeur du gymnase brandissant un fouet (à propos, où achète-t-on un tel fouet ? les uns disent dans les magasins d'antiquaires — fouet de la diligence du Gothard — les autres, dans les sex-shops nordiques) a redonné le sens du théâtre aux Vaudois.

Le geste n'a pas été pris au tragique. M. Rapp n'a pas la réputation d'un bourreau. Ses « mots » involontaires lui ont valu une réputation amicale dans le registre comique plutôt que dramatique. A part ses sautes fantasmagoriques et ses accès de bravoure don quichottesques, c'est un pédagogue humain. Les élèves le savent. Chaque volée a découvert avec joie l'existence du traité de Rappallo.

Certains on voulu juger son geste à son courage. Curieux critère. Car le collégien qui est intervenu du haut de la chaire de la Cathédrale fut aussi courageux. Parler de courage ! Où ira l'école quand on distribuera des médailles de guerre aux maîtres et aux élèves ?

Au contraire, l'école doit éviter tout ce qui pourrait même symboliquement faire penser à un affrontement physique. Le fouet, quoique accueilli avec le sourire, est le pire des symboles.

Il faut en dire d'ailleurs autant des tracts dit progressistes de mauvais style « harakiri » répandus avec des appels du genre : les maîtres vous ont

botté les fesses, révoltez-vous, à eux de recevoir des coups de pied au cul.

Le droit pour la jeunesse d'être éduquée sans ennui, ce qui, les choses étant ce qu'elles sont, ne peut avoir qu'une signification moyenne, tous les maîtres ne pouvant pas être dans la force de l'âge, de l'expérience, et de l'enthousiasme, ce droit ne doit pas être confondu avec le droit des blasés et intolérants de dire, pour saluer, merde sans enlever son chapeau.

Tout cela relève de la même régression anale : le fouet et l'injure merdeuse. A condamner également.

Heureusement, beaucoup croient encore, maîtres et élèves, à une pédagogie adulte.

La contestation en rhéto-romanche

Combien de téléspectateurs romands ont-ils déjà fait l'effort de suivre une des émissions en langue rhéto-romanche qui passe sur le petit écran sous le titre « Il balcun tort — Cronica grischuna » ? Ceux qui l'ont fait ont découvert une langue moderne, si vivante qu'elle traduit même la contestation : un journal non conformiste paraît à Scuol sous le titre « Il chardun » (pas besoin de traduire). Une jeune revue intitulée « Viva », de Coire, est rédigée quant à elle dans les trois langues grisonnes, l'allemand, le rhéto-romanche et l'italien, très critique elle aussi à l'égard des autorités et de l'« establishment » du plus grand canton confédéré. Il convient cependant de relever qu'un lecteur a demandé que les articles en rhéto-romanche et en italien soient suivis d'un résumé en allemand, arguant que probablement tous les lecteurs ayant une des langues minoritaires comme langue maternelle comprennent l'allemand mais que la réciproque n'est pas certaine; une suggestion retenue par la rédaction,

Soutenir DP-hebdo : une société anonyme des Editions Domaine public

Les lecteurs attentifs de la Feuille officielle suisse du commerce auront lu sans doute, avec surprise ou curiosité, l'information suivante :

« Société anonyme des Editions Domaine public, à Lausanne, nouvelle société anonyme. Date des statuts : 28 mars 1972. But : assurer la publication du journal *Domaine public*, paraissant actuellement à Lausanne. Capital : Fr. 50 000.—, entièrement libéré, divisé en 500 actions nominatives de Fr. 100.—. Publications : FOSC, Conseil de trois à onze membres. Marx Lévy, de Tramelan, à Lausanne, président; Jean-Pierre Ghelfi, de Renan à Neuchâtel, vice-président, et Serge Maret, de Payerne, à Lausanne, secrétaire; lesquels signent collectivement à deux. Adresse : rue Saint-Pierre 1. »

Expliquons-nous. Dès sa création, *Domaine public* a été édité par l'« Association du journal libre », constituée à l'origine d'une douzaine de membres qui avaient mis chacun dans l'opération, Fr. 100.—, tout en s'engageant à porter leur contribution jusqu'à Fr. 500.—, selon l'ampleur d'un éventuel désastre financier ! Mais l'entreprise s'est révélée viable, puisque l'Association se trouvait, à la fin de l'an passé, devant un « disponible » (pour ne pas dire une fortune...) de Fr. 30 000.—, qui devait tout naturellement servir à financer l'opération « DP hebdo ».

Vous concevez pourtant facilement que le lancement de notre nouvelle formule exige une couverture financière bien supérieure à nos modestes trente mille francs, puisque le budget annuel dépasse maintenant Fr. 120 000.—. La structure de l'Association et les règles juridiques qui la régissent ne sont pas adéquates pour une entreprise de ce genre. Nous avons donc décidé la création d'une société anonyme, au capital de Fr. 50 000.— entièrement libéré, divisé en 500

actions nominatives de Fr. 100.—. L'Association du journal libre investit ses trente et quelques mille francs dans la nouvelle société anonyme, en échange de quoi elle reçoit 260 actions, ce qui détermine un cours de l'action de Fr. 120.—. Il reste ainsi 240 actions qui sont offertes en souscription à tous ceux, lecteurs, collaborateurs des groupements régionaux, organisations politiques ou syndicales, militants, qui, approuvant ou appréciant *Domaine public*, désirent en assurer l'existence et le développement. Précisons que, pour l'instant, la totalité du capital-actions est en mains de l'Association, laquelle « vendra » donc aux souscripteurs une part de ce capital, 240 actions au cours de Fr. 120.—.

Si donc vous vous intéressez à notre opération, retournez-nous le bulletin de souscription ci-dessous jusqu'au 31 mai 1972, à l'adresse : Do-

maine public, case postale 1047, 1002 Lausanne. Le comité de l'Association se réserve le droit de réduire les attributions d'actions, dans la mesure où la souscription serait supérieure au montant du capital disponible. La priorité sera accordée aux membres des groupes régionaux, aux sections locales et cantonales du Parti socialiste suisse, de l'Union syndicale suisse et à nos lecteurs.

Le conseil d'administration se compose pour l'instant de trois membres. Dès que la souscription sera close, une assemblée des actionnaires sera convoquée, qui désignera de nouveaux administrateurs, leur nombre étant fixé par les statuts à onze au maximum.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez, une fois de plus, à *Domaine public* en participant à la société qui doit le soutenir.

Bulletin de souscription

Le soussigné

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse exacte : _____

Localité : _____

souscrit _____ actions de la Société anonyme des Editions *Domaine public* à Lausanne, nominal fr.100.—, au prix de fr. 120.— l'action nominative.

Le montant de la souscription sera libéré, contre remise des titres, d'ici au 31 juillet 1972 au plus tard.

le _____

Signature : _____

A retourner à : *Domaine public*, case postale 1047, 1002 Lausanne